



## **Article 2**

L'article D. 121-2 du code forestier est abrogé.

## **Article 3**

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations sur le climat et la nature est chargée de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le

Par le Premier ministre :

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité  
et des négociations internationales sur le climat et la nature